



Résilier un contrat hospitalisation fait par telephone

Par **Guillon isabelle**, le **29/11/2016** à **19:23**

Bonjour

Après un démarchage par telephone pour un contrat couverture hospitalisation, et parce que j'ai dépassé les délais de rétractation d'un 1 mois, la société m'oblige à cotiser pendant 1 an, alors que j ai eu une offre gratuite pour un mois et que je n ai jamais accepté le contrat.

Le contrat est arrivé par courrier le 20 octobre et, je ne l ai ouvert que le 28 novembre et la ma surprise de voir que j étais engagée pour 1 an

En plus ils ont mon RIB, ils disent que c est ma responsabilité de ne pas avoir résilier le contrat dans les délais....

Comment casser le contrat?

Merci pour vos réponses

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

Par **Visiteur**, le **29/11/2016** à **21:02**

Bar,

Malheureusement, ne pas ouvrir son courrier est lourd de conséquence parfois.

Vous êtes partie pour un an.

Par **Guillon isabelle**, le **30/11/2016** à **08:12**

Bonjour

Merci pour votre réponse, qui malheureusement n'est pas très positive pour mon cas!!!!

N'y a t-il vraiment aucune solution?

Merci